

Compte-Rendu de la réunion « Comité Consultatif du lac »

Date : 10 février 2025, 14h30, Mairie de Vieux Boucau. Animateur : Philippe Dauchel, SIPA

Vous avez d'ores et déjà reçu le CR de cette réunion rédigé par Philippe Dauchel, qui résume très bien cette réunion. Ce mémo a pour buts :

1. de compléter le CR synthétique de Ph . Dauchel, lorsque jugé utile,
2. De donner notre vision APPA des résultats de cette réunion (en caractères gras)

Projet de transfert de SIPA vers MACS

- Comme indiqué par Ph Dauchel, il s'agit pour l'instant d'un projet, dont l'aboutissement reste incertain et qui ne bénéficie pour l'instant d'aucun « plan B ».

Au vu de ce qui est rapporté par la suite, ceci constitue pour nous un gros sujet d'inquiétude,

Résultats de l'étude hydro-sédimentaire du Lac Marin

- Evaluation d'une remontée moyenne du fond par dépôt de sédiments de 7 à 8 cm/an !
- Le volume actuel du lac, à la côte de référence 1.8 m NGF, est estimé à 870 000m³. Pour mémoire il était de 1 050 000 m³ en 2008, soit 11 000 m³/an en moyenne de perte de volume, mais en cours d'accélération puisque l'envasement de 2003 à 2010 était de 2,5cm/an en moyenne et qu'il est passé à 7cm/an de moyenne entre 2010 et 2021. Cette accélération est en ligne avec nos mesures d'envasement annuelles mais approximatives.
- Les possibilités de dragage ont été évaluées. L'option ressortant comme le compromis le plus prometteur serait le dragage d'un anneau de 40-50 m de large jusqu'à une profondeur de -1m NGF autour du lac, permettant de favoriser l'écoulement de l'eau durant les marées sur des zones actuellement peu remplacées, le meilleur renouvellement du volume et en conséquence un abaissement de température de l'eau du lac. Ceci représenterait un volume de déblais de l'ordre de 70 000 m³.
- Le coût n'est pas estimé, ni les conditions détaillées de mise en œuvre. *L'absence d'accès à la mer limite bien sûr la taille des dragueuses qui peuvent être employées.*
- La remontée de 40 cm des portes du BPE est prévue au budget de 2025. Ceci présente l'avantage à la fois d'augmenter le volume retenu par le lac marin et de mieux protéger les riverains en cas de submersion marine.

La réalisation d'un dragage du lac et son renouvellement périodique apparaissent maintenant comme une nécessité impérative si on souhaite préserver l'existence du lac sur le long terme, au-delà d'une vingtaine d'années (estimation grossière). Bien que non

chiffrés, les budgets requis sont largement au-delà des capacités financières actuelles du SIPA. Ces opérations de dragage devront être renouvelées régulièrement. Hors les budgets nécessaires, il faut également des autorisations officielles.

Réhabilitation des digues

- Comme indiqué par Ph. Dauchel, les digues du courant de Soustons sont considérées en danger sous un délai de quelques années.
- Réhabilitation profonde considérée comme nécessaire : budget estimé à 2.4 millions d'Euros.

Là encore, les budgets requis à assurer l'intégrité de ces digues, donc in fine de la capacité d'évacuation des eaux de tout le bassin versant sont largement au-delà des capacités actuelles du SIPA. Nous sommes actuellement très vulnérable en cas de grosse tempête.

Etude hydrologique du Lac de Pinsolle

- Selon Ph Dauchel, le Lac de Pinsolle n'est plus « qu'une lame d'eau de quelques dizaines de cm ». L'envasement de ce lac compromet les capacités d'évacuation des eaux du Lac de Soustons.
- Le projet envisagé est d'établir un chenal dans le lac de Pinsolle qui canalise le débit du courant de Soustons, augmente le débit d'évacuation vers la mer, et empêche la sédimentation. De plus la vanne de sortie du lac de Pinsolle sera modifiée avec un seuil plus bas. Etude lancée dans ce but.

Assurément une bonne solution, qui deviendra rapidement nécessaire à la capacité d'évacuation des eaux, notamment en période de crues ...et assurer une protection de l'exutoire .La aussi ,un besoin budgétaire important.

Prévention du développement des algues vertes

- Peu de temps consacré à ce sujet.
- Le projet d'acquisition d'une nouvelle faucardeuse est abandonné (trop cher)
- Il est pris note par SIPA de la moindre sévérité du problème en 2024 mais sans explication claire des causes,
- Des purges périodiques par la vanne Sud ont été réalisées afin de mieux renouveler l'eau vers les zones de baignade, et d'évacuer des algues,
- Le ramassage depuis la berge côté Vieux Boucau sera coordonné avec les marées en 2025.
- L'APPA rappelle sa position qui consiste à appliquer les consignes de la MIACA , c'est-à-dire à fermer la PAF lors de la montante pour empêcher la mer de pousser les nitrates en provenance du courant de Soustons dans le lac marin. Cela suppose l'installation d'une échelle à poisson au niveau de la PAF afin d'assurer la continuité écologique.

Etat dégradé du môle

- Comme indiqué dans le CR de Ph. Dauchel, l'intégrité physique de ce môle n'est plus assurée du fait de la corrosion extrême des tirants et palplanches.
- Processus de réparation lancé en urgence, pour réalisation si possible avant la saison estivale.
- Du fait du budget mobilisé pour cette réparation, les réparations budgétées au barrage de dérivation, prévues pour 2025, sont repoussées d'un an.

Une approche d'urgence que nous jugeons tout à fait cohérente, malheureusement au détriment des réparations programmées du barrage de dérivation.

Pont de la République

Le CR de Ph Dauchel fait état, suite à nos remarques, que ce pont, qui est certes hors du domaine du SIPA, pourrait présenter des désordres de stabilité du fait de l'érosion du soubassement des culées en particulier lors de l'ouverture du barrage de dérivation pour évacuer l'eau du courant de Soustons lors des fortes pluies.

Un autre sujet d'attention, sachant que la cause principale de cette érosion est le sur-emploi du déversoir vers le lac marin.

Programme 2025

Voir CR Ph Dauchel : rien à rajouter.

Notre analyse, en bref

Des problèmes sérieux d'intégrité ont été reportés sur des ouvrages, dont la plupart nécessitent des moyens financiers qui sont sans commune mesure avec les moyens actuels du SIPA.

Le dragage du lac d'une manière périodique (5 ans, 10 ans ??) apparaît comme une stricte nécessité si l'on veut garantir la pérennité à long terme du Lac Marin. Malheureusement cette action semble également au-delà des capacités financières actuelles du SIPA.

Même si une durée de vie du lac en l'absence de dragage n'est pas actuellement chiffrée, un délai de seulement 20 à 30 ans est évoqué, et certainement avec des impacts notables bien avant (algues, eau non baignable ...). Ce seul risque, sans même rajouter le rôle essentiel du lac dans la maîtrise des inondations, représente des enjeux économiques très importants pour les communes littorales au travers des activités touristiques et des ressources patrimoniales que l'absence du lac affectera de manière quasi-certaine.

Toutefois, au-delà de cet enjeu économique-touristique plutôt spécifique aux communes littorales, c'est surtout la capacité d'évacuation des eaux depuis l'ensemble du bassin versant qui va rapidement devenir sérieux si l'intégrité des ouvrages et les capacités d'évacuation du réseau et d'absorption des lacs de Pinsolle et de Port d'Albret ne sont pas assurés. A notre connaissance il s'agit là d'un enjeu qui devra être partagé par l'ensemble des communes de MACS.

Le SIPA nous semble avoir pour l'instant une vision satisfaisante des problématiques, des enjeux d'intégrité et des solutions à mettre en œuvre pour résoudre ceux-ci, mais assurément pas les moyens financiers nécessaires à les résoudre.

La mobilisation de ressources supplémentaires est donc nécessaire si la pérennité du lac marin et de l'ensemble hydraulique du bassin est souhaitée, assurément avec des actions lourdes durant quelques années puis un budget de fonctionnement renforcé pour la maintenance et un dragage répété.

Toutefois, l'incertitude quant au transfert du SIPA à MACS et à l'absence de plan B en cas d'échec de cette solution font peser de très grosses inquiétudes pour un avenir relativement proche. Il nous semble en effet très peu probable que le SIPA ne fasse pas face à de très sérieux déboires d'intégrité d'ici 5 à 10 ans si des actions correctives sérieuses ne sont pas prises sous peu.

Enfin, l'ensemble de la problématique d'évacuation des eaux vers la mer constitue un tel enjeu pour l'ensemble du bassin versant que la non prise en charge par MACS, si elle s'avérait, nous semblerait totalement incohérente.